Cette grève est absolument très légalement [illegible] midi et l'on peut évaluer à 2.000 le nombre des ouvriers qui ont travaillé hier.

Or hier beaucoup que cette décision continuait, aujourd'hui et jusqu'à ce que les chefs d'ateliers y [illegible] de façon très sensible.

RÉUNION DES GRÉVISTES

Rue du Champagne

Vers dix heures et demie, une réunion d'environ 1.200 ouvriers appréteurs a eu lieu à l'estaminet *Au Champagne*, rue du Champagne. Le cabaretier n'avait nullement été prévenu de cette réunion.

Il a été tout surpris de voir arriver par petits groupes des ouvriers qui se sont installés dans le jardin et ont ensuite commencé la réunion.

Huit ouvriers ont pris la parole pour commenter les revendications ouvrières et exhorter les ouvriers à la grève.

La réunion a décidé d'organiser dans tous les quartiers de la ville des réunions partielles qui auront lieu aujourd'hui dans la matinée.

En terminant, on a voté une protestation contre l'exécution du citoyen Carrelle.

Cette réunion en somme, a été très calme.

Les métallurgistes

Ainsi que nous l'avons annoncé, les délégués ouvriers métallurgistes ont organisé une réunion toute privée qui a eu lieu à trois heures ce Chômage.

Les citoyens Henri Milbo et Vandpotte, ont de nouveau conseillé ainsi que nous l'avons déjà dit, la rentrée dans les ateliers aux ouvriers dont les patrons ont consenti à faire droit aux réclamations.

Il n'est pas en pour cela l'idée d'abandonner les autres ouvriers et ne se pas s'occuper de leur intérêts, au contraire.

Les arrestations

Très peu d'arrestations ont été opérées hier au regard de celles faites dans les journées précédentes.

M. Renard commissaire de police de Wattrelos a arrêté trois nommés Henri Hensbergen, du moins, Jules Dedrennes et un nommé.

Une autre arrestation a été opérée à Roubaix, cette dernière de J. B. Lemaître 34 ans, boulevard de Mulhouse, pour outrages à l'armée.

A six heures et cinq prisonniers ont été expédiés à Lille sous bonne escorte.

GRAVE INCIDENT

Un grave incident est survenu au hameau de la Potennerie, à la campagne de M. Louis Cordonnier.

Une bande de deux mille grévistes s'est dirigée vers le château désigné ci-dessus et a jeté des pierres dans les carreaux.

Les gens de M. Cordonnier, pour effrayer les grévistes ont tiré des coups de revolver en l'air.

Les perturbateurs ont alors disparu comme par enchantement. On avait néanmoins prévenu la mairie qui envoya des soldats à la Potennerie.

Mise en liberté de Carrette.

Henri Carrette après avoir subi trois interrogatoires, un de M. le Juge d'instruction et deux de M. le Procureur général a été mis en liberté à huit heures et demie du soir.

Il est rentré à Roubaix par le train de 9 heures 10.

Les ouvrières de chez MM. Mullier-Eloy

Les ouvrières de l'usine de MM. Mullier-Eloy nous adressent la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Au nom de tous les ouvriers de chez MM. Mullier-Eloy, nous vous prions vous prier de vouloir bien insérer dans votre estimable journal la lettre suivante.

Nous apprenons par nos délégués que MM. Mullier-Eloy et Cie se refusent dorénavant à discuter avec nos délégués ayant pour but l'obtention d'une augmentation de salaire et d'une réduction des heures de travail.

D'après nos délégués, il paraît qu'ils nous ont [illegible] qu'une grève partielle de nous, [illegible] ouvriers (tisseur, ourdisseur, [illegible]) devait leur suffire pour satisfaire à nos [illegible] Il paraît que ces messieurs ne se [illegible] de nous voir [illegible] six mois avant [illegible] Ils ne voulaient [illegible] nous [illegible] Ils ne voulaient [illegible] nous [illegible] Ils ne voulaient [illegible] nous